



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 20 JUIN 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Nicole CHEVALIER

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. François LEMAIRE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Denise BOCQUILLET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Cécile YOSBERGUE.

Absent(s) : M. Michel DAGBERT.

**REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DANS LES COMMISSIONS INTERNES
ET ORGANISMES EXTÉRIEURS**

(N°2022-242)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-15 et L.3121-23 ;

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental et, notamment, son article 14 ;

Vu l'amendement déposé par Monsieur Jean-Claude LEROY, ci-annexé ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'adopter l'amendement déposé par Monsieur Jean-Claude LEROY, visant à retirer la proposition de désignation au sein de l'assemblée générale de l'ADMICAL (Association pour le Développement du Mécénat Industriel et Commercial), conformément au document joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

Article 2 :

A l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations au scrutin secret.

Article 3 :

De désigner les représentants du Département ou du Conseil départemental au sein des commissions et instances des organismes extérieurs, repris aux tableaux en annexes à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 20 juin 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 20 JUIN 2022

AMENDEMENT AU RAPPORT n°1

Représentation du Département dans les commissions internes et organismes extérieurs

En application de l'article 14 du Règlement Intérieur du Conseil départemental, il est ainsi proposé l'amendement exposé ci-après.

Le rapport n°1 « Représentation du Département dans les commissions internes et organismes extérieurs », propose, notamment, de désigner, un(e) conseiller(e) départemental(e), en qualité de titulaire, au sein de l'Assemblée Générale de l'Association pour le Développement du Mécénat Industriel et Commercial (ADMICAL).

Cependant, la représentation du Département au sein de cette structure devra finalement être opérée par un agent (un technicien) et non par un élu.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé, dans un premier temps, de supprimer la proposition de désignation au sein de l'Assemblée Générale de l'ADMICAL en retirant du tableau n°VII « Associations – I », la ligne I265 reprise ci-dessous :

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER		OBSERVATIONS
		Titulaires	Suppléants	
I265	Association pour le Développement du Mécénat Industriel et Commercial (ADMICAL) (Assemblée Générale)	-1 titulaire		En application des statuts de l'Association pour le Développement du Mécénat Industriel et Commercial (ADMICAL) en date du 28 juin 2010 et de la délibération n°2022-166 de la Commission Permanente du 16 mai 2022: « Demande d'adhésion à l'association pour le Développement du Mécénat Industriel et Commercial (ADMICAL) », un représentant du Département siège à l'assemblée générale de l'association, en sa qualité de membre actif de l'association. Il convient donc de désigner un(e) Conseiller(ère) départemental(e) pour représenter le Département, en qualité de titulaire, afin de siéger à l'Assemblée Générale de l'Association pour le Développement du Mécénat Industriel et Commercial (ADMICAL).

Enfin, il conviendra, dans un second temps, de substituer le tableau n°VII « Associations – I » annexé au rapport, par la nouvelle version, telle qu'annexée au présent amendement, faisant suite à la suppression reprise ci-dessus.

Le Président du Conseil départemental



Jean-Claude LEROY

ANNEXE – Conseil départemental du 20 juin 2022

III. Commissions présidées par un Représentant de l'Etat ou constituées par les Services de l'Etat - E

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER			Observations
		PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
E182	Commission régionale de la Forêt et du Bois des Hauts-de-France		1 titulaire : -Alain MEQUIGNON		En application de l'Article D.113-12 du Code forestier, des représentants des conseils départementaux de la région siègent au sein de la Commission régionale de la Forêt et du Bois des Hauts-de-France. Monsieur Alain MEQUIGNON est désigné pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre titulaire, afin de siéger au sein de la Commission régionale de la Forêt et du Bois des Hauts-de-France.
E184	Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative		- le Vice-président en charge des sports : Ludovic LOQUET ou son représentant : Sébastien CHOCHOIS - le Vice-président en charge de la jeunesse, de l'éducation populaire : Bertrand PETIT ou sa représentante : Blandine DRAIN		En application de l'article 29 du Décret n°2006-665 modifié du 07/06/2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives et de l'arrêté préfectoral en date du 21/01/2021 portant nomination des membres du Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative, le Vice-président en charge des sports ou son représentant et le Vice-président en charge de la jeunesse, de l'éducation populaire ou son représentant, siègent au sein du Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Sont désignés pour représenter le Département, en qualité de titulaires, afin de siéger au Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative : <ul style="list-style-type: none"> • Le Vice-président en charge des sports : Monsieur Ludovic LOQUET, • ou son représentant, Monsieur Sébastien CHOCHOIS,

					<ul style="list-style-type: none"> • Le Vice-président en charge de la jeunesse, de l'éducation populaire : Monsieur Bertrand PETIT, • ou sa représentante, Madame Blandine DRAIN.
E218	Comité de pilotage (COFIL) partenarial du plan de lutte contre les violences scolaires		1 titulaire : -Blandine DRAIN		<p>En application de la Circulaire n°2019-122 du 03/09/2019 « Plan de lutte contre les violences scolaires – Prévention et prise en charge des violences en milieu scolaire », un(e) Conseiller(e) départemental(e) siège au Comité de pilotage partenarial du plan de lutte contre les violences scolaires.</p> <p>Madame Blandine DRAIN est désignée pour représenter le Département, en qualité de membre titulaire, afin de siéger au Comité de pilotage (COFIL) partenarial du Plan de lutte contre les violences scolaires.</p>
E329	Comité Régional de la Biodiversité des Hauts-de-France		1 titulaire : -Emmanuelle LEVEUGLE, en remplacement d'un agent		<p>En application de l'article D.134-36 du Code de l'environnement, un(e) Conseiller(e) départemental(e) siège au sein du Comité Régional de la Biodiversité des Hauts-de-France.</p> <p>Un agent du Département représentait jusqu'à présent le Département au sein de ce comité. Cependant, il convient de procéder à son remplacement par un(e) conseiller(e) départemental(e).</p> <p>Madame Emmanuelle LEVEUGLE est désignée pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre titulaire, afin de siéger au Comité Régional de la Biodiversité des Hauts-de-France, en remplacement d'un agent du Département.</p>

**ANNEXE – Conseil départemental du 20 juin 2022
V-Conseils d'Administration ou commissions des Etablissements d'Enseignement - F**

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER			Observations
		PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
F297	Conseil académique des langues régionales		1 titulaire : -Blandine DRAIN	1 suppléant : -Valérie CUVILLIER	<p>En application de l'article D.312-37 du Code de l'éducation, un(e) conseiller(ère) départemental(e), titulaire, et un(e) conseiller(ère) départemental(e), suppléant, siègent au sein du Conseil académique des langues régionales.</p> <p>Sur proposition du Président du Conseil départemental, sont désignées pour représenter le Conseil départemental, Madame Blandine DRAIN, en qualité de membre titulaire, et Madame Valérie CUVILLIER, en qualité de membre suppléante, afin de siéger au Conseil académique des langues régionales.</p>

ANNEXE – Conseil départemental du 20 juin 2022

VI. Conseils d'Administration ou Commissions des Etablissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux - H

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER			Observations
		PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
H155	La Fondation « La Maison de Pierre » pour la personne handicapée (Conseil d'Administration)		1 titulaire : -Blandine DRAIN		<p>En application des statuts de la Fondation « La Maison de Pierre » pour la personne handicapée en date du 22 décembre 2003, 1 Conseiller(ère) départemental(e) siège au Conseil d'Administration de la Fondation « La Maison de Pierre » pour la personne handicapée.</p> <p>Mme Blandine DRAIN est désignée pour représenter le Département, en qualité de membre titulaire, afin de siéger au Conseil d'Administration de la Fondation « La Maison de Pierre » pour la personne handicapée.</p>

ANNEXE – Conseil départemental du 20 juin 2022

VII Associations –I

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER			OBSERVATIONS
		PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
I132	Orchestre National de Lille (Assemblée Générale et Conseil d'Administration)		1 titulaire : -Valérie CUVILLIER		<p>En application des Statuts de l'Orchestre National de Lille du 05/12/2016, un(e) Conseiller(e) départemental(e), siège à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'Orchestre National de Lille.</p> <p>Madame Valérie CUVILLIER, est désignée pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre titulaire, afin de siéger à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'Orchestre National de Lille.</p>
I175	Association syndicale autorisée des propriétaires de dunes (Assemblée Générale)		1 titulaire : -Sébastien CHOCHOIS		<p>En application des statuts de l'association syndicale autorisée des propriétaires de dunes en date de 1948, un(e) Conseiller(ère) départemental(e) siège à l'Assemblée Générale de l'Association syndicale autorisée des propriétaires de dunes.</p> <p>Monsieur Sébastien CHOCHOIS est désigné pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre titulaire, afin de siéger à l'Assemblée Générale de l'Association syndicale autorisée des propriétaires de dunes.</p>

ANNEXE – Conseil départemental du 20 juin 2022

VII Associations –I

I183	Association P.B.I. « Plan d'Insertion de l'arrondissement de Béthune » - PLIE de l'arrondissement de Béthune (Assemblée Générale et Comité de pilotage)		1 titulaire : -Karine GAUTHIER		<p>En application des statuts de l'Association P.B.I. « Plan d'Insertion de l'arrondissement de Béthune » - PLIE de l'arrondissement de Béthune en date du 14/12/2020, un(e) Conseiller(e) départemental(e) siège à l'Assemblée Générale et au Comité de pilotage de l'association P.B.I. « Plan d'Insertion de l'arrondissement de Béthune » - PLIE de l'arrondissement de Béthune.</p> <p>Madame Karine GAUTHIER est désignée pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre titulaire, afin de siéger à l'Assemblée Générale et au Comité de pilotage de l'Association P.B.I. « Plan d'Insertion de l'arrondissement de Béthune » - PLIE de l'arrondissement de Béthune.</p>
I246	Association « La Spirale » (Assemblée Générale et Conseil d'Administration)		1 titulaire : -Caroline MATRAT	1 suppléante : -Stéphanie GUISELAIN	<p>En application des statuts de l'Association « La Spirale » en date du 19 janvier 2012, un représentant du Conseil départemental du Pas-de-Calais, titulaire, et un représentant du Conseil départemental, suppléant, siègent à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'association « La Spirale ».</p> <p>Madame Caroline MATRAT est désignée en qualité de membre titulaire et Madame Stéphanie GUISELAIN, est désigné en qualité de membre suppléant, pour représenter le Conseil départemental, afin de siéger à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'association « La Spirale ».</p>

ANNEXE – Conseil départemental du 20 juin 2022

VII Associations –I

I266	Association CD2E « Centre de déploiement de l'éco transition dans les entreprises et les territoires » (Assemblée Générale)		1 titulaire : - Emmanuelle LEVEUGLE		<p>En application des Statuts de l'association CD2E en date du 29/062020, et de la délibération n°2022-170 de la Commission Permanente du 16 mai 2022 « Partenariat avec le CD2E », 1 représentant du Département siège à l'Assemblée Générale de l'association.</p> <p>Madame Emmanuelle LEVEUGLE est désignée pour représenter le Département, en qualité de membre titulaire, afin de siéger à l'Assemblée Générale de l'Association CD2E « Centre de déploiement de l'éco-transition dans les entreprises et les territoires ».</p>
------	--	--	---	--	--

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Direction Générale des Services
Direction de l'Assemblée et des Elus
Service de l'Assemblée Départementale

RAPPORT N°1

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 20 JUIN 2022

REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DANS LES COMMISSIONS INTERNES ET ORGANISMES EXTÉRIEURS

Le Conseil départemental, dans la suite de son renouvellement, a désigné les représentants du Département au sein des différentes commissions administratives et des organes dirigeants d'organismes extérieurs.

En application de l'article L.3121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales « le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes ».

En l'espèce, il convient au Conseil départemental de procéder à la désignation des représentants du Département au sein des commissions relevant des chapitres suivants:

- III – Commissions présidées par un représentant de l'Etat ou constituées par les services de l'Etat ;
- V – Conseils d'Administrations ou Commissions des Etablissements d'Enseignement ;
- VI – Conseils d'Administrations ou Commissions des Etablissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux ;
- VII - Associations

Ainsi que l'autorise l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible pour le Conseil départemental de décider à l'unanimité de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret.

Enfin, il est précisé qu'un conseiller départemental désigné pour représenter le Conseil départemental dans une instance, ne peut y siéger à un autre titre.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, :

- De décider l'unanimité, au titre de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret ;
- De désigner les représentants du Département ou du Conseil départemental au sein des commissions internes et instances des organismes extérieurs repris aux tableaux en annexes au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY